

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

OBJET : 2025-618 Autorisations de Programme et
Crédits de Paiement – ajustements des montants.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du
Conseil Municipal et la liste des délibérations
examinées par le Conseil Municipal ont été
affichées en Mairie, conformément aux articles
L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code
Général des Collectivités Territoriales.



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle

Véronique DESNOUES
Secrétaire de séance

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 30 juin à 19 heures,
le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE
légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna
Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien
RIVIERE DA SILVA, Maire.

PRESENTS :

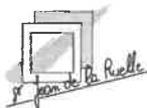
M. RIVIERE DA SILVA	Mme GAMBONI
Mme DESNOUES	Mme DANGE
M. LAVAL	Mme BOIS
Mme HAMEAU	Mme GAUTHIER
M. VILLARET	M. LACOU
Mme LE BIHAN	Mme LOQUET
M. PAOLI	M. LAFRAYHI
Mme BELLIZIO	M. HUBERT
M. PIVAIN	M. MABOUSSOU
Mme BUREAU	M. HUYGHUES DES ETAGES
M. PASSEGUE	Mme DAHOU
Mme PARAYRE	Mme PAROU
M. AMSTUTZ	Mme DUGUE
M. DIARRA	

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. ZING TSALA a
donné pouvoir à Mme HAMEAU, Mme NOGUES a
donné pouvoir à M. LAVAL, Mme CAKIR a donné
pouvoir à Mme BELLIZIO, M. CHAILLOU a donné
pouvoir à M. RIVIERE DA SILVA.

ABSENTS : Mme MOULIN, M. DUPRE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DESNOUES.



2025-618 Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – ajustements des montants.

Par délibération n°2021-167 du 30 juin 2021, le Conseil Municipal a approuvé la création d'autorisations de programme du budget principal pour :

- La restructuration du groupe scolaire Jean-Moulin - AP n°2021-1,
- La construction d'une structure petite enfance en centre-ville - AP n°2021-2,
- Les travaux d'aménagement du centre-ville - AP n°2021-3.

Ces opérations étant actuellement en phase de finalisation, le montant de ces autorisations de programme et de leurs crédits de paiement nécessite un ajustement, à la fois au regard du réalisé constaté pour ce premier semestre 2025 et du prévisionnel de décaissement mis à jour du fait de l'avancement des travaux.

A ce stade, le montant global des trois autorisations de programme s'élève ainsi à 17 381 370 € (contre 16 926 370 € dans la délibération n°2024-577 du 3 février 2025).

Ainsi, les autorisations de programme et crédits de paiements prévisionnels sont modifiés selon les modalités suivantes :

- **La restructuration du groupe scolaire Jean Moulin, AP n°2021-1 (opération 0471) :**

AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
12 015 971 €	39 594 €	47 142 €	1 791 429 €	4 718 920 €	4 880 000 €	538 886 €

- **La construction d'une structure petite enfance en centre-ville, AP n°2021-2 (opération 0461) :**

AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
3 178 597 €	- €	96 968 €	109 056 €	1 397 573 €	1 575 000 €	- €

- **Les travaux d'aménagement du centre-ville, AP n°2021-3 (opération 0391) : pas de modification**

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,
Vu la délibération n°2021-167 du 30 juin 2021,
Vu la délibération n°2022-345 du 19 décembre 2022,
Vu la délibération n°2023-399 du 10 juillet 2023,
Vu la délibération n°2023-468 du 18 décembre 2023,
Vu la délibération n°2024-522 du 24 juin 2024,
Vu la délibération n°2025-577 du 3 février 2025,
Vu le Budget Supplémentaire 2025,

Vu l'avis favorable de la commission municipale des finances du 16 juin 2025,
Vu l'avis favorable du bureau municipal du 16 juin 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- De modifier les Autorisations de Programme / Crédits de Paiement, selon les montants fixés dans les tableaux ci-après :

1/ AP/CP relative à la restructuration du groupe scolaire Jean-Moulin.

RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN									
AUTORISATION DE PROGRAMME				AP/CP					
N°	Libellé	Montant AP	Date de clôture	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prévu 2025	Prévu 2026
AP202 1-01	Restructuration du groupe scolaire Jean Moulin (opération 0471)	12 015 971 €	-	39 594 €	47 142 €	1 791 429 €	4 718 920 €	4 880 000 €	538 886 €

2/ AP/CP relative à la construction d'une structure petite enfance en centre-ville

CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE PETITE ENFANCE EN CENTRE VILLE									
AUTORISATION DE PROGRAMME				AP/CP					
N°	Libellé	Montant AP	Date de clôture	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prévu 2025	Prévu 2026
AP202 1-02	Construction d'une structure petite enfance en centre-ville (opération 0461)	3 178 597 €	-	- €	96 968 €	109 056 €	1 397 573 €	1 575 000 €	- €

 Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire de Saint Jean de la Ruelle	 Véronique DESNOUES Secrétaire de séance
--	---

« Le Maire certifie, sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat,
- informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »